



Garde d'enfant et pension alimentaire

Par **alexxia1001**, le **31/07/2008** à **11:52**

bonjour, rnrnj'ai actuellement la garde de mon fils. Ce dernier souhaite aller vivre chez son père. je souhaite faire un essai sans renoncer à mon droit de garde. Son père m'assure que s'il le prend chez lui pour une année scolaire, il ne tentera pas de passer en justice pour en demander la garde ni ne me demandera de pension alimentaire. En effet, il ne m'en paie pas depuis 7 ans que nous sommes séparés et je ne veux pas le faire en retour. rnrnce que je crains, c'est qu'il dise que j'ai abandonné mon fils qui ne sera donc plus à ma charge alors que ce n'est pas le cas. nous voulons le bonheur de notre fils mais mon conjoint est loin d'être digne de confiance. pour l'instant, je n'ai que sa parole.rnrnExiste t il un moyen (un document ou une démarche à réaliser), pour officialiser cette situation et surtout qui ferait preuve au cas où mon ex conjoint déciderait de faire quelque chose contre moi?rnrnMerci d'avance pour votre réponse

Par **helly_old**, le **31/07/2008** à **23:26**

bonjour,rnje ne suis pas une experte,loin de là,mais j'ai quelques soucis en ce qui concerne mon fils moi aussi.rnje ne vais pas m'avancer en te disant n'importe quoi mais je pense que tu devrais poser la question au tribunal de ta ville,je suis certaine que eux te renseigneront sans problemernbon courage a toi

Par **alexxia1001**, le **05/08/2008** à **22:40**

Bonjour Helly_Old,rnrnMerci pour ta réponse. Je ne sais toujours pas ce que je dois faire mais

je vais essayer les démarches en lignes avec réponse d'un professionnel. rnrnJe n'ai pas le temps de consulter en direct et puis faut encore voir combien ça coûterait!rnrnJe ne connais pas tes soucis avec ton fils mais bon courage à toi.

Par **Marion2**, le **06/08/2008** à **00:06**

Il faut simplement demander un rendez-vous au Juge aux Affaires Familiales (JAF) pour régulariser la situation.rnPour la pension alimentaire, je trouve quand même qu'il est inadmissible qu'un père reste 7 ans sans verser quoique ce soit pour son enfant !rnBon courage à vous et cordialement